



12 SEPTEMBRE 2017

Pour la lutte Contre la régression sociale Contre la casse du Code du Travail

La C.G.T. s'oppose fermement aux ordonnances publiées par le gouvernement Macron.

Comme nous l'analysions déjà depuis plusieurs mois, la Loi Travail XXL va bien au-delà de la Loi El-Khomri, en flexibilisant à outrance le Monde du Travail.

Elle accentue :

- *La casse du statut social de nos professions (Conventions Collectives,...).*
- *La déréglementation du droit social et donc la hiérarchie des normes et le principe de faveur.*
- *La baisse des indemnisations prud'homales (plafonnement) en cas de licenciement en abaissant les délais de réclamation de 3 ans à 1 an (pour les salaires).*
- *Les possibilités pour les entreprises de licencier sans motif.*
- *La désorganisation de la durée du temps de travail.*
- *La disparition des CHSCT et l'affaiblissement de l'action des IRP (DP, CE) par leurs fusions, dépourvues de moyens d'intervention, ce qui limiterait à la défense de droit et à la sécurité au travail .*
- ***Vos salaires, vos rémunérations, vos droits et vos primes sont en danger*** : les ordonnances Macron permettront au patron de ne plus respecter le code du travail et la convention collective et de revoir à la baisse les primes d'ancienneté, les majorations de nuit ou du dimanche, les majorations d'heures sup et le complément -maladie.
- *La mise à mort du contrat de travail et donne encore plus de précarité à votre emploi avec le « CDI de projet », qui se termine n'importe quand, les ordonnances Macron instaurent l'intérim généralisé mais sans les indemnités de fin de mission !*
- **Le gouvernement vous fait les poches en réduisant votre APL.**
Pour eux, 60 € ce n'est rien. Pour nous, c'est beaucoup !

